

VILLA FRANCIA

REGLEMENT DE CHANTIERS

Entre les soussignés

Monsieur, Madame

Bâtiment :

Appartement :

Résidence Villa Francia, 33 avenue Wester Wemyss 06150 Cannes La Bocca

Et

L'Entreprise :

Responsable du chantier :

Adresse :

.....

Téléphone :

Il est convenu:

- Les horaires de travail seront respectés, à savoir :
Du lundi au vendredi, 8h30 / 12h et 13h30 / 19h00
Les travaux sont interdits en juillet / août et les jours fériés
- Tous encombrants, gravats, et déchets du chantier seront évacués; ils ne seront en aucun cas laissés dans la résidence.
- En fin de chantier, toutes traces de salissures seront nettoyées.

Date de début des travaux :

Date de fin prévue de travaux :

Envoyer copie de cet engagement signé au Syndic: Cabinet Trio

Signatures

Le propriétaire

L'entrepreneur

Le syndic